



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Mutuelle Familiale devient la première mutuelle sans perturbateurs endocriniens

La Mutuelle Familiale a signé le 3 septembre 2019 la Charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » proposée par le Réseau Environnement Santé. Elle s'engage ainsi à adopter un plan de lutte contre ces substances chimiques qui ont des effets délétères sur notre organisme, sur nos descendants et sur les écosystèmes.

La Mutuelle Familiale est la première mutuelle signataire de la Charte qui, lancée fin 2017, a déjà été adoptée par plus de 200 villes, directement ou indirectement via les communautés de communes, ainsi que par plusieurs départements et régions (*).

En signant cette charte, elle prend l'engagement de :

- Restreindre et éliminer à terme l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens et accompagner ses salariés dans cette démarche.
- Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation et développer la consommation d'aliments biologiques.
- Renforcer l'information de ses salariés et adhérents sur les liens entre santé et environnement.
- Éliminer progressivement les perturbateurs endocriniens des contrats et achats par le biais de critères d'éco-conditionnalité.
- Informer tous les ans ses salariés et adhérents de l'avancement des engagements pris.

Une nouvelle étape de son engagement

Il s'agit pour elle d'une étape supplémentaire dans sa mobilisation en faveur de la santé environnementale, qu'elle franchit avec le concours du RES.

Depuis plus de dix ans, un partenariat actif lie en effet le Réseau Environnement Santé et La Mutuelle Familiale avec pour réalisations concrètes des actions d'information, l'organisation de colloques, de conférences et d'ateliers pour sensibiliser les adhérents de la Mutuelle, et plus largement la population, aux risques de l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

La Mutuelle Familiale a aussi créé une Fondation Santé Environnement, placée sous égide de la Fondation de l'Avenir, pour soutenir la recherche médicale appliquée dans ce domaine.

Pour André Cicoella, président du RES (Réseau Environnement Santé), « cette signature montre que l'enjeu des perturbateurs endocriniens et plus largement de la santé environnementale concerne aussi les organismes sociaux, qui aujourd'hui supportent les coûts croissants de l'épidémie de maladies chroniques ».

Pour Léonora Tréhel, présidente de La Mutuelle Familiale, « il s'agit de concrétiser, par des actes transformateurs de terrain, notre engagement en faveur de la santé environnementale. La signature de cette charte est cohérente avec nos choix politiques d'agir sur les facteurs de risque sanitaires et de dégradation de notre environnement. Notre entreprise mutuelle se veut d'être exemplaire dans ce domaine pour ses salariés, mais aussi pour faire vivre son engagement sociétal en continu. »

(*) dont les villes de Paris, Strasbourg, Douai, Grande Synthe, Vandoeuvre-les-Nancy, Besançon, Dijon, Béziers, Toulouse, Bordeaux Tulle, Limoges, Bordeaux, Biarritz, Nanterre, Courbevoie, Puteaux, Boulogne, Sceaux, Villepreux, Buc, Montreuil, Fontenay-sous-Bois, Evry, Villejuif, Meaux, Montigny sur Loing....
Pour les départements et les régions : le Tarn, la Haute-Garonne, les régions Ile de France, Occitanie.
<http://www.reseau-environnement-sante.fr/presentation/>

La Mutuelle Familiale

Elle assure à ses membres depuis plus de 80 ans une couverture santé équitable et durable.

A sa gamme élargie de prestations en santé et prévoyance s'ajoutent de nombreux services dont bénéficient ses membres. Ses missions : Protéger, Prévenir, Soigner, Aider, Solidariser.

Classée parmi les 30 premières mutuelles françaises, La Mutuelle Familiale protège près de 170 000 personnes, particuliers et salariés d'entreprises. Pour son développement dans les branches professionnelles, elle coopère avec des mutuelles qui partagent ses valeurs au sein de l'Union de Groupe Mutualiste Umanens, dont elle est membre fondateur.

Plus qu'une mutuelle santé, une complémentaire de vie !

Vraie mutuelle, La Mutuelle Familiale accompagne chacun, fait avancer les droits de tous et place la personne au cœur de son activité. Pour que chacun ait les moyens d'agir, elle investit dans la prévention et la promotion de la santé.

Un engagement fort en santé environnementale

Pionnière en santé environnementale, La Mutuelle Familiale a créée en 2016 la **1^{ère} Fondation Santé Environnement**, sous égide de la Fondation de l'Avenir. Elle soutient la recherche médicale appliquée et sensibilise l'ensemble des acteurs, dont ses adhérents, via des initiatives avec différentes associations ainsi que des ateliers et conférences tout au long de l'année.

Elle contribue ainsi à une prise de conscience collective et à la recherche d'alternatives favorables à la santé. Le site et la page Facebook **Ma Prévention Santé** viennent compléter ses actions de proximité.

Le Réseau Environnement Santé

Constitué de scientifiques, de professionnels de santé, d'associations environnementales et de malades, le RES, se fondant sur un argumentaire scientifique, s'implique pour aborder différents sujets de santé environnementale, notamment sur les perturbateurs endocriniens qui ont bâti sa reconnaissance institutionnelle et dans le grand public. Il a joué un rôle déterminant, depuis sa création en 2009, pour alerter sur les risques liés aux perturbateurs endocriniens et obtenir des décisions d'interdiction telle que celles du bisphénol A dans les biberons et les contenants alimentaires. Le RES est une association agréée au titre du Ministère de la Santé et siège à ce titre à France Asso Santé. Le RES se décline également en régions sous forme de délégation régionales.

Création de la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens

Le RES est à l'origine de la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens adoptée en 2014, dont le rapport de février 2018 des Inspections générales (Santé, Développement durable, Agriculture) a confirmé la pertinence de l'objectif : réduire l'exposition de la population aux PE. L'action du RES a contribué à faire des Perturbateurs Endocriniens un thème de la dernière campagne présidentielle et à obtenir des engagements du Président de la République de « faire de la Santé environnementale une priorité » et « d'interdire les Perturbateurs Endocriniens ».

Campagne « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens »

A la suite du 1er colloque européen « Villes et Territoires sans PE » (Paris, octobre 2017), une charte est proposée aux collectivités locales pour développer des bonnes pratiques afin de réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens. La charte VTSPE n'est pas un label mais est un engagement à agir.

Paris, le 3 septembre 2019

CONTACTS PRESSE

La Mutuelle Familiale : vpopelin@mutuelle-familiale.fr – 01 55 33 40 14

Réseau Environnement Santé : contact@reseau-environnement-sante.fr- 06 35 57 16 82